
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1 juin 2017

DCM N° 17-06-01-10

Objet : Attribution de subvention au titre du Festival Place à la Rue.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

L'association Energies Urbaines, fruit de l'initiative de la Ville de Metz de réunir les acteurs du champ des sports et arts urbains à Metz, organise la 6^e édition du festival Place à la Rue.

Le collectif fonde son action sur les compétences et engagements de ses membres bénévoles, issus d'associations œuvrant dans le cadre d'une discipline relevant du champ des cultures urbaines : musiques, danses, arts graphiques, sports de glisse urbaine, arts martiaux, et nombre d'autres pratiques nouvelles. Fidèles à l'esprit de la Charte des Energies Urbaines signée aux côtés de la Ville de Metz en 2009, ils poursuivent les objectifs suivants : valorisation de l'engagement associatif, promotion des disciplines issues du champ des cultures urbaines, éducation à la citoyenneté en s'appuyant sur leurs pratiques urbaines. L'action des Energies Urbaines repose sur les valeurs de convivialité, de partage et de rencontre. C'est dans cette logique que s'inscrit le festival Place à la Rue.

En 2017, à l'instar des trois précédents exercices, la manifestation est multiple, tant en termes d'implantation que calendaire. Trois dates, toutes gratuites et d'accès libre sont en effet prévues : le 1^{er} juillet s'ouvrira le festival par une soirée électro au Royal, rue Gambetta. Le samedi 15 juillet accueillera le deuxième temps fort à la Porte des Allemands. Seront programmés scènes musicales, espace Chill-out et espaces d'information. Diverses ambiances musicales s'articuleront sur la scène : hip-hop, puis présentation du fruit des workshops mis en place dans les quartiers messins en cours d'année (à la Patrotte, Bellecroix et la Grange-aux-bois en lien avec APSIS-Emergence), un spectacle jeune public, et en fin d'après-midi débutera une ambiance guinguette. L'espace détente sera animé par des expositions et projections vidéo, rythmé par la présence d'associations à caractère éducatif, préventif et informatif. Le public pourra se restaurer avec des saveurs venues de divers endroits du monde puisque les associations participantes proposeront des spécialités de pays visités ou qui inspirent leur discipline. L'ensemble visera à favoriser la rencontre de publics venus en famille, dans un esprit festif et de convivialité. La programmation artistique et les ateliers éducatifs, aussi bien que la scénographie seront entièrement assurés par des associations, artistes, groupes ou jeunes porteurs d'initiatives locaux.

La troisième date s'inscrira le week-end des 25 et 26 novembre 2017. Le collectif des Energies Urbaines y organisera une résidence artistique autour de la danse urbaine au Centre Social de Bellecroix. Un atelier de danse hip-hop occupera la première journée avec l'accueil d'une compagnie à rayonnement national. A son terme se tiendra un débat en lien avec les artistes présents autour du pouvoir d'agir de la jeunesse et de sa responsabilité citoyenne. Le

lendemain, une battle sera organisée alliant hip-hop et Capoeïra. S'en suivra un atelier d'écriture avec la possibilité, pour celles et ceux qui le souhaiteront, de valoriser leur texte en les déclamant sur scène au cours d'un temps d'expression libre. Toutes ces actions visent également à susciter l'envie à de nouvelles personnes de s'engager aux côtés des membres du collectif.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 22 000 €. Les recettes attendues se montent à 2 000 €. L'association prévoit de mobiliser elle-même 3 300 €. Le Conseil départemental participe à hauteur de 1 700 €. 4 000 € de fonds privés sont sollicités. Les Energies Urbaines sollicitent la Ville de Metz pour une subvention identique à celle accordée lors des précédentes éditions, soit 11 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la Charte des Energies Urbaines portant sur la promotion, le développement et la valorisation des cultures urbaines à Metz,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz d'encourager et soutenir les initiatives visant à animer le territoire, promouvoir les disciplines nouvelles et l'engagement associatif,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ATTRIBUER une subvention de **11 000 €** au bénéfice de **l'association Energies Urbaines** pour l'organisation de la 6^{ème} édition du festival Place à la Rue.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents ou pièces connexes à cette affaire et notamment les avenants et lettres de notifications portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation, ainsi que de la faculté pour la Ville d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 30 Absents : 25

Dont excusés : 15

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ